

Manifeste sur les droits humains pour le nouveau Parlement européen de 2009

Les obligations en matière de droits humains sont consacrées par les traités fondamentaux de l'UE. L'UE a créé une série d'instruments destinés à protéger et garantir les droits humains tant dans l'Union qu'à l'extérieur. Sur cette base, le nouveau Parlement européen devrait pousser l'UE à œuvrer davantage pour s'assurer qu'elle respecte effectivement son engagement en faveur des droits humains. L'impact des outils de promotion des droits humains de l'UE n'est toujours pas évalué et il semble parfois que ceux-ci soient perçus par les institutions comme une fin en soi plutôt qu'un moyen de promouvoir le changement. En outre, les mécanismes internes et externes manquent souvent de cohérence. Des actions dans les trois domaines suivants sont nécessaires et les élections au Parlement européen de 2009 fournissent une occasion idéale pour amorcer un changement.

1. La question de la cohérence

Le respect absolu de tous les droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme au sein des États membres de l'UE est crucial en soi, mais a aussi des conséquences sur la crédibilité externe.

La bonne nouvelle : L'UE est perçue comme l'un des porte-drapeaux des droits humains dans le monde.

La mauvaise nouvelle : Après un examen plus minutieux, on peut noter un écart entre les véritables réalisations de l'UE en matière de droits humains, et les meilleures pratiques. Des éléments de l'actuel acquis en matière d'asile tels que la directive *procédure d'asile* ne répondent pas aux standards du droit international.

Pour aller de l'avant : L'UE devrait respecter pleinement les standards internationaux en matière de droits humains dans toutes ses activités. Parmi les premières mesures à prendre, une réponse appropriée devrait être donnée à la complicité des États membres dans le programme de redditions extraordinaires de la CIA et aux autres pratiques illicites menées au nom de la guerre contre la terreur.

Il est nécessaire que l'UE soit à la hauteur de ses engagements en matière de droits humains, tant en interne que dans sa politique extérieure, et qu'elle assure la ratification et l'application des traités appropiés.

La bonne nouvelle : Les États membres de l'UE sont liés par la DUDH et sont parties à un éventail d'instruments européens et internationaux en matière de droits humains. La Commission européenne a notamment signé la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées, en plus des États membres qui l'ont signée individuellement.

La mauvaise nouvelle : Signer est une chose, appliquer en est une autre : un grand nombre d'engagements pris dans le cadre de ces traités ne sont toujours pas tenus. Tous les États membres n'ont pas signé, ratifié et appliqué le protocole facultatif de la Convention contre la torture ou le Statut de Rome établissant la CPI.

Pour aller de l'avant : Grâce au traité de Lisbonne, l'UE pourrait et devrait signer davantage de traités sur les droits humains au nom de l'Union. Après chaque signature, les États membres devront se tenir mutuellement responsables de l'application de leurs engagements, sauf si la législation nationale est meilleure. Les premiers traités que l'UE pourrait signer en tant qu'Union seraient la Convention Européenne des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les institutions de l'UE continuent de laisser des questions comme le commerce, l'énergie, la sécurité et l'immigration prendre le pas sur les droits humains. En outre, ceux-ci ne sont actuellement pas intégrés à toutes les politiques, y compris celles de développement.

La bonne nouvelle : Le rôle important des droits humains a été reconnu dans un certain nombre de politiques, y compris dans la Stratégie européenne de sécurité et dans le processus d'élargissement.

La mauvaise nouvelle : Les questions de sécurité ont pris le pas sur la protection des droits humains, notamment dans le débat sur l'immigration. La priorité mise sur les droits humains en politique extérieure demeure l'exception et non la règle. Par exemple, les droits humains n'occupent pas une place centrale dans la relation avec la Russie, l'Asie centrale, la Chine et les États-Unis d'Amérique.

Pour aller de l'avant : Les droits humains doivent être placés au cœur de toutes les décisions et le nouveau Parlement européen, avec les parlements nationaux, devrait mobiliser la volonté politique nécessaire. Les milieux du développement ont de plus en plus conscience du lien entre droits humains et développement, ce serait donc un bon point de départ. Le nouveau Parlement européen devra également faire pression pour que l'UE analyse l'impact collectif sur les droits humains de toutes ses politiques dans les différents pays.

Les structures institutionnelles de l'UE maintiennent la séparation entre les droits humains et d'autres questions liées, comme le commerce.

La bonne nouvelle : Les trois principales institutions sont dotées d'unités chargées des droits humains, mais beaucoup reste à faire pour améliorer leur influence.

La mauvaise nouvelle : La responsabilité des institutions en matière de défense des droits humains *au sein* de l'UE est insuffisante, notamment au niveau du Conseil. En politique extérieure, on note peu de progrès vers la réalisation des engagements pris pour l'intégration des droits humains dans toutes les politiques d'ici à 2006.

Pour aller de l'avant : Le nouveau Parlement européen devrait appeler l'UE à profiter de la restructuration institutionnelle qui accompagnera la ratification du traité de Lisbonne pour développer de nouveaux mécanismes internes pour les droits humains. Le processus de restructuration devra également améliorer l'influence des mécanismes de défense des droits humains dans les relations externes.

2. L'UE sur la scène mondiale

L'UE ne met pas tout son poids politique dans la balance pour défendre les droits humains dans les forums internationaux, notamment à l'ONU ou dans ses rapports avec l'Union Africaine.

La bonne nouvelle : Quand elle a une volonté politique forte et des ressources adéquates, l'UE peut opérer efficacement dans les forums internationaux, comme lors de la résolution sur la peine de mort à l'ONU en décembre 2007 et dans son soutien au représentant spécial de l'ONU sur la violence contre les enfants.

La mauvaise nouvelle : La volonté politique fait trop souvent défaut. En témoigne l'incapacité de l'UE ou de l'ONU à prendre des mesures efficaces pour faire face à la crise du Darfour, bien que le conflit y fasse des ravages depuis plus de cinq ans.

Pour aller de l'avant : L'UE devrait construire de meilleurs partenariats régionaux et recourir à des approches collectives et multilatérales dans sa diplomatie, à l'ONU et ailleurs. Le Parlement européen devrait utiliser ses contacts pour l'y aider.

Il est nécessaire de parvenir à un « consensus démocratique » stratégique et engageant pour guider l'application des techniques de démocratisation de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union.

La bonne nouvelle : L'UE soutient les processus de consultation participatifs en interne et promeut la mise en place d'actions similaires par les délégations externes.

La mauvaise nouvelle : Il n'y a ni approche stratégique en matière d'assistance démocratique, ni coordination entre États membres. L'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme ne permet pas encore l'évaluation de la gouvernance – ayant lieu au seul niveau intergouvernemental – par d'autres acteurs.

Pour aller de l'avant : Le nouveau Parlement européen devrait demander que l'UE analyse de façon plus approfondie ses techniques d'appui et qu'elle adapte les instruments pertinents pour les rendre plus efficaces. Il devrait également demander aux États membres de mieux coopérer dans leurs actions d'appui à la démocratie.

Les droits humains doivent être intégrés aux orientations de l'UE en matière de prévention des conflits et de construction de la paix.

La bonne nouvelle : L'UE devient un acteur mondial de plus en plus actif dans ce domaine, notamment en imposant des interlocuteurs en matière de droits de l'homme au sein des délégations de la Commission européenne.

La mauvaise nouvelle : La consolidation de la paix à long terme et la gestion des crises à court terme ne sont pas assez coordonnées. Il n'y a pas assez de personnel qualifié, y compris de conseillers en matière de droits de l'homme, dans les missions extérieures. La prévention des conflits et la consolidation de la paix ont été négligées dans la plupart des instruments financiers de l'UE destinés à l'action extérieure, y compris dans l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.

Pour aller de l'avant : Toutes les missions extérieures devraient compter dans leurs équipes des spécialistes des droits humains. Des financements plus flexibles devraient permettre des actions pour les droits humains dans des zones de conflits. La prévention des conflits devrait figurer dans tous les instruments financiers de l'UE.

3. L'UE en action

L'UE doit rendre des comptes à ses citoyens. Actuellement la société civile ne peut pas réellement contribuer à la conception des politiques.

La bonne nouvelle : Le cadre pour des consultations existe, et la société civile est désireuse de s'impliquer. Une mise à contribution régulière permettrait aux citoyens de se sentir plus impliqués et donnerait un sens à l'idée de démocratie participative.

La mauvaise nouvelle : Les citoyens manquent d'informations sur les manières de contribuer à la conception des politiques de l'UE, et les consultations sont menées de manière peu cohérente. Lorsqu'il y a consultation, les résultats manquent de visibilité. Tout ceci contribue à entretenir l'apathie des citoyens à l'égard de l'UE.

Pour aller de l'avant : Le traité de Lisbonne offre une occasion concrète d'impliquer davantage les citoyens. Un rôle accru du Parlement européen, et à travers lui des parlements nationaux, devrait être mis à profit pour faire progresser la participation citoyenne au sein de l'UE.

Il est nécessaire que l'UE alloue des ressources financières et humaines adéquates pour tenir ses engagements en matière de droits humains.

La bonne nouvelle : Le Parlement européen a joué un rôle précieux en s'assurant de l'adoption d'instruments financiers pour les actions extérieures. La restructuration nécessitée par le traité de Lisbonne offre au Parlement européen une occasion pour demander l'allocation de davantage de ressources humaines et financières pour les droits humains dans les délégations capitales des États membres.

La mauvaise nouvelle : Les dépenses actuelles de l'UE spécifiquement dédiées à la promotion et protection des droits humains sont très limitées. Avec 125 millions d'euros par an, l'enveloppe de l'IEDDH est modeste, et même lorsque des financements appropriés existent, ils ne sont pas utilisés de manière cohérente.

Pour aller de l'avant : Une vision à long terme est nécessaire en matière de financement, ainsi qu'une plus grande transparence des dépenses. Le nouveau Parlement européen devrait jouer un rôle important dans le contrôle du budget de la CE. Il devrait également surveiller le développement du nouveau service d'action extérieure pour s'assurer qu'il intègre bien les droits humains à la politique extérieure de l'UE mais aussi qu'il est doté d'un personnel et de ressources suffisants. Ce suivi pourrait inclure des auditions de confirmation pour les nominations importantes concernant les relations extérieures.

Afin de pouvoir assumer pleinement son rôle en la matière, il est fondamental qu'un organe spécifique sur les droits humains soit maintenu et renforcé au sein du nouveau Parlement européen.